

examen du commerce des produits de l'automobile avec le Mexique et une étude statistique détaillée a été entreprise afin d'avoir une meilleure idée des flux commerciaux entre les deux pays.

Le marché mondial de l'acier a poursuivi sa vigoureuse reprise en 1988 et la consommation au sein des pays de l'OCDE a augmenté de 11 %, pour atteindre son plus haut niveau depuis 1979. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette tendance ont été l'expansion générale de l'économie et l'accroissement de l'activité dans les secteurs de la construction non résidentielle, des machines et du matériel, et de l'automobile dans les grands pays consommateurs. Malgré l'amélioration des conditions dans l'industrie de l'acier, imputable à la relance économique et à des réductions supplémentaires de la capacité dans les pays de l'OCDE, une capacité excédentaire significative a persisté au niveau mondial. En outre, le commerce des produits de l'acier a continué à être géré en grande partie dans le cadre d'accords de restrictions volontaires à l'importation entre les pays. Le Canada n'a pas adopté de mesures de restriction du commerce mais a mis en oeuvre une politique de l'acier, annoncée en 1987, qui comporte notamment des mesures détaillées de suivi du commerce des produits sidérurgiques, visant à favoriser le maintien de l'accès aux marchés d'exportation et à éviter que les importations n'aient un effet perturbateur sur le marché canadien de l'acier. Au même moment, le Canada a milité activement en faveur d'une coopération au sein du Comité de l'acier de l'OCDE relativement aux analyses et aux politiques traitant des problèmes qui subsistent au niveau des échanges de produits sidérurgiques et de la restructuration industrielle. Un accord supplémentaire a été négocié avec l'Espagne pour garantir l'accès aux exportations canadiennes en 1988 dans le cadre des mesures de sauvegarde prises par ce pays en 1987 en vertu de l'Article XIX du GATT à l'endroit des importations d'acier en provenance des pays non-membres de la CEE.

Le Canada a continué de mettre l'accent sur la coopération internationale au sein des comités de l'OCDE chargés des questions relatives au développement industriel et régional. Le Comité sur l'industrie de l'OCDE a entrepris une importante étude comparative en vue de mesurer le soutien apporté par les gouvernements aux industries. Le Groupe de travail sur les politiques de développement régional a procédé à un examen des tendances actuelles et de la question de l'harmonisation des responsabilités aux différents paliers de gouvernement en ce qui a trait aux politiques mises en oeuvre dans les régions aux prises avec de sérieux problèmes.

Dans le secteur du matériel de télécommunications, le Ministère a analysé les questions susceptibles d'avoir une incidence sur l'accès de ces produits aux marchés et les conséquences qu'elles pourraient avoir pour la politique commerciale canadienne. Les normes, les règlements, les politiques en matière d'achats publics et les règles d'origine ont été identifiés comme ayant une importance particulière dans l'optique des intérêts commerciaux du Canada. Dans le contexte des NCM et à la veille de l'échéance de 1992 que s'est fixée la Communauté européenne, le Ministère continue de veiller à ce que les initiatives prises par les partenaires du Canada dans ces domaines soient conformes à leurs obligations internationales et n'aient pas une incidence négative sur les intérêts commerciaux du Canada.

On a davantage pris conscience, à l'échelle internationale, du rôle que peuvent jouer les normes techniques et les systèmes de certification en tant qu'obstacles au commerce, mais également du fait qu'ils peuvent favoriser la concurrence industrielle et l'adaptation technologique. Ces préoccupations ont été renforcées lors des discussions survenues dans le cadre de l'Accord du GATT relatif aux obstacles techniques au commerce, portant sur des questions telles que les restrictions communautaires touchant les importations de viande contenant des hormones de croissance. Un des principaux facteurs contributifs à cet égard a été l'accent mis par la Communauté sur la suppression des obstacles techniques nationaux au commerce dans le cadre de la politique visant à établir un marché unique d'ici à 1992.

Le Ministère a pris des initiatives sur plusieurs fronts en vue d'aborder les questions connexes d'accès pour les exportations canadiennes. Des efforts ont été déployés lors de consultations bilatérales et dans le cadre de l'Accord du GATT relatif aux obstacles techniques au commerce pour discuter des mesures telles que les restrictions phytosanitaires appliquées à l'importation de produits du bois dans les pays scandinaves, les règlements sur la santé professionnelle en vigueur au Danemark relatifs à l'amiante et la directive de la Communauté concernant la présence d'hormones dans les viandes, qui tous menacent l'entrée des produits canadiens. Le Canada a cherché activement à éclaircir, à améliorer et à étendre les règles de discipline en vertu de l'Accord du GATT susmentionné. Le Ministère a entrepris une évaluation détaillée des conséquences, pour les exportations canadiennes, du volet de la politique communautaire de 1992 portant sur les normes. En outre, l'Accord de libre-échange comporte des dispositions en matière de normes qui vont plus loin que celles du GATT dans plusieurs domaines, telles celles portant sur les procédés et méthodes de production ainsi que sur l'accréditation mutuelle des laboratoires d'essai et de certification. Le point d'information canadien prévu aux termes de l'Accord du GATT relatif aux obstacles techniques a reçu 283 notifications de nouvelles normes et de nouveaux règlements techniques adoptés dans d'autres pays, soit une augmentation de 42 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, il y a eu 205 demandes de renseignements en provenance de 20 pays au sujet des mesures de normalisation canadiennes, soit une hausse de 13 %.

### **Politique relative au commerce des produits agricoles**

Pour le secteur agricole canadien, 1988 a été une année difficile. Une sécheresse sévère a réduit la production et les revenus agricoles, dans une mesure plus ou moins grande, dans la plupart des régions agricoles du Canada. Les États-Unis ont également été touchés. Par ailleurs, les difficultés causées par la sécheresse ont eu un effet positif sur les échanges internationaux. La surcapacité observée dans le cas de plusieurs produits d'exportation a diminué, les stocks ont été ramenés à des niveaux plus raisonnables et la pression de subventionnement qui s'exerçait sur les gouvernements pour maintenir les parts de marché s'est atténuée. Il reste à voir si la conjoncture nouvelle sur les marchés mondiaux aidera les gouvernements à se mettre d'accord sur la réforme du commerce international des produits agricoles.

Les ministres et responsables canadiens des négociations sur la politique commerciale agricole ont veillé à ce que